

4. Utilisation d' Evrest pour des populations ou des thématiques particulières

Evrest est également un outil qui peut être partagé par différents médecins et leurs équipes pour travailler ensemble sur une même thématique, un même secteur d'activité, un même métier... Pour certains secteurs par exemple, le tissu économique est constitué de multiples TPE et PME, ne permettant pas de fournir pour chaque entreprise des résultats collectifs sur le travail et la santé des salariés. Seul un travail associant plusieurs

équipes sera susceptible d'apporter des résultats pertinents pour le secteur considéré.

La possibilité d'utiliser les questions supplémentaires peut s'avérer particulièrement utile dans un tel contexte.

Des contacts avec la branche professionnelle peuvent être intéressants à plusieurs égards, notamment pour la diffusion ultérieure des résultats.



Pour plus d'informations...

<http://evrest.istnf.fr>

N'oubliez pas que l'on trouve beaucoup d'informations sur le site <http://evrest.istnf.fr>

Vous pouvez également contacter le référent Evrest de votre région ; c'est un interlocuteur privilégié si vous avez besoin d'en savoir plus sur différents aspects du dispositif Evrest.



Partenaires du GIS Evrest, créé le 1er janvier 2009



L'observatoire Evrest dans les projets de service

Le présent document vise à donner des repères utiles aux Commissions Médico-Techniques (CMT) et directions des Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) intéressées par une vision collective de la santé au travail au sein de leur service, grâce à la mise en place d'indicateurs issus du dispositif EVREST.

Le dispositif Evrest (EVolutions et RElations en Santé au Travail) est un observatoire pluriannuel par questionnaire, construit par des médecins du travail pour pouvoir analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé de salariés.

En restant proche du déroulé habituel d'un entretien santé travail, il permet de traduire, au moins partiellement, et sous une forme adaptée à une exploitation quantitative, les informations recueillies. Il contribue à rendre visibles, au niveau collectif, certaines informations

qui restent le plus souvent limitées au cadre du colloque singulier entre le salarié et le médecin.

Les modalités d'utilisation d'Evrest dans le cadre d'un projet de service sont diverses. Le document en présente quatre.

1. Participation des SSTI à la veille santé travail

La loi confie aux SSTI une mission de veille sanitaire qui devrait s'inscrire dans le projet de service. L'orientation sur le choix du ou des outils de veille revient à la CMT.

Evrest est un de ces outils, à côté d'autres dispositifs tels que Sumer, quinzaines MCP et autres, chacun recueillant des informations différentes.

Depuis plusieurs années, plus de 800 médecins et leurs équipes participent à Evrest en interrogeant, lors des entretiens systématiques de santé au travail, un échantillon de salariés (depuis janvier 2017, tous ceux nés en octobre). Les informations recueillies permettent de mettre chaque année à disposition

des rapports nationaux voire régionaux. Ceux-ci fournissent des indicateurs sur le vécu du travail et la santé, analysés globalement, par sexe, par âge, par secteur d'activité, par métiers. Ces données participent aux diagnostics de santé au travail publiés dans certaines régions.

Evrest contribue également à la recherche en santé au travail par la publication d'articles scientifiques dans des revues spécialisées.

Dispositif de recueil continu, Evrest est un observatoire qui permet de suivre les évolutions du travail et de la santé au fil du temps. Cette préoccupation de suivi est bien celle d'un dispositif de veille.



2. Utilisation des données Evrest pour définir les priorités du service

Utilisation des données du SSTI



Si, à l'initiative des médecins du travail, toutes les équipes d'un SSTI participaient au recueil des données Evrest pour les salariés de l'échantillon national, ce service disposerait pour lui-même d'un effectif suffisant et représentatif de la population salariée suivie.

Par exemple, dans un service assurant la surveillance de 100 000 salariés, 8000 salariés nés en octobre seraient susceptibles d'entrer dans l'échantillon Evrest. Cet effectif donne la possibilité de répondre à de nombreuses questions sur le travail et la santé de la population suivie par le SSTI.

S'appuyer sur des données nationales (ou régionales)

Si les données Evrest du SSTI ne sont pas suffisamment représentatives de la population suivie par le service, il est possible de s'appuyer sur les données régionales ou nationales disponibles. Il s'agira alors «d'appliquer» à la structure de la population suivie dans le service (par exemple, par grands secteurs d'activité), les résultats correspondants, au niveau national de préférence.

Ce travail permettra :

- Une première approche quantifiée des caractéristiques du travail et de la santé des salariés suivis par le SSTI,
- Une réflexion sur les secteurs d'activité présentant les conditions de travail et/ou les problèmes de santé les plus préoccupants,
- D'alimenter la réflexion sur la priorisation d'actions de prévention et de suivi pour les entreprises prises en charge par le SSTI.



3. Promotion et facilitation de la mise en place d'Evrest dans les entreprises

Depuis la mise en place du dispositif Evrest, son usage pour des actions spécifiques en entreprises n'a cessé de croître : à ce jour, près de 3 fiches Evrest sur 4 concernent des Evrest en entreprises.

Ceci reflète l'utilisation du dispositif à l'échelle locale, à l'initiative de médecins, en vue de construire des indicateurs collectifs chiffrés qu'ils peuvent articuler avec les connaissances plus qualitatives recueillies lors des entretiens périodiques et la connaissance globale de l'entreprise.



Quels sont les intérêts d'Evrest pour l'entreprise ?

Evrest permet de recueillir des données sur le travail et la santé des salariés vus lors des entretiens santé - travail systématiques (VIP, examen médical, ...) . C'est une des voies pour passer de l'individuel au collectif et ouvrir le débat sur la santé au travail au sein d'une entreprise. Il répond à un besoin d'indicateurs chiffrés pour tous les acteurs de l'entreprise, tout en ayant une connaissance plus qualitative de ce que recouvrent les chiffres.

Les données d'Evrest ont aussi l'avantage de permettre des comparaisons avec des résultats pour des secteurs d'activité ou des métiers proches de

ceux de l'entreprise étudiée. Cependant, il faut rester attentif au niveau des indicateurs auxquels on se compare (qui peuvent être eux-mêmes très élevés) ou à la gravité du problème qui s'exprime derrière les chiffres (même peu fréquent, il peut toutefois être grave). C'est là encore toute la connaissance qualitative et la qualité de l'argumentaire qui permettront de faire un usage pertinent de ces comparaisons.

Evrest ouvre la possibilité d'ajouter quelques questions spécifiques au contexte de l'entreprise.

Quels moyens à mettre en œuvre au niveau du SSTI ?

La mise en place d'Evrest en entreprise nécessite de réfléchir, en lien avec le médecin concerné, à l'organisation du travail et aux moyens à prévoir pour assurer l'information et l'interrogation des salariés, la saisie, l'exploitation et la restitution des informations collectées.

Il pourra s'agir de :

- moyens humains, tout particulièrement assistantes médicales et infirmières de santé au travail (personne dédiée, équipe santé travail, ...),
- conditions matérielles (moyens informatiques, ...),
- traitement des données (recours à des compétences internes ou prestataire extérieur,...).